Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260113-202601161411-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 13 janvier 2026
à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme MICHEL Marie-Madeleine, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, Mme QUENOUAULT, M. VILPASTEUR, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, Mme TROTEL, M. PORTE, M. HAMON, Mme RAOUL-DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : M. VELLY représenté par Mme BREGAINT
Absent excusé : Mme SELMER, M. LABBE, Mme Chantal MICHEL
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de séance : M. PORTE

Le nombre de conseillers en exercice est de 23
Présents : 16
Votants : 17 dont 1 pouvoir

Convocation adressée le 7 Janvier 2026

*

AFFAIRE N° 5 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLACANTS POUR L'ANNEE 2026 – DELIBERATION ANNUELLE

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

Madame le Maire rappelle à l'organe délibérant que les dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Madame le Maire expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

AFFAIRE N°5
13.01.2026 recrutement contractuels année 2026

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260113-202601161411-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

VOTE : UNANIMITE

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Secrétaire de séance
Didier PORTE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380